

# Rénovation de l'aile 3 du centre de recherche de l'Ecole polytechnique

## Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°

MX25-132

Date limite de remise des plis

**05 / 10 / 2026 à 15 heures**

Procédure de passation

Appel d'offres ouvert

(Article R2124-2 1° - Code de la commande publique)

**L'Ecole polytechnique est fermée  
du 10 au 14 août 2026 inclus.**

# SOMMAIRE

|                                            |    |
|--------------------------------------------|----|
| 1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT .....      | 2  |
| 2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE .....  | 3  |
| 3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS.....      | 5  |
| 4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION..... | 9  |
| 5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES .....    | 11 |

*Sélectionner le sommaire, appuyer sur la touche F9 (ou Fn+F9) pour mettre à jour la numérotation des pages.*

## 1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

### ■ Acheteur :

#### **Ecole polytechnique**

Direction des Achats

Adresse :

Ecole polytechnique

Route de Saclay

91128 Palaiseau

Téléphone : 0169333230

La personne en charge du dossier est : Mélanie Aubry - Acheteur Négociateur

### ■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Rénovation de l'aile 3 du centre de recherche de l'Ecole polytechnique**

### ■ Éléments clé du contrat :

|                                                                                                           |                                                                        |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|
|  Objet du contrat      | Rénovation de l'aile 3 du centre de recherche de l'Ecole polytechnique |
|  Type de contrat       | Marché ordinaire de travaux                                            |
|  Structure             | 2 macro lots et 2 lots                                                 |
|  Délai                 | 18 mois                                                                |
|  Développement durable | Clause sociale - Clause environnementale                               |
|  Forme des prix        | Révisables<br>Prix forfaitaires                                        |

### ■ Allotissement et codes CPV :

La présente consultation est décomposée en **deux macro-lots** et **deux lots** distincts.

Chaque macro-lot regroupe plusieurs sous-lots techniques qui constituent un ensemble indissociable. En conséquence, les sous-lots composant un même macro-lot ne peuvent faire l'objet d'une candidature ou d'une offre séparée.

Les opérateurs économiques sont autorisés à présenter une offre :

- pour un ou plusieurs macro-lots ;
- et/ou pour un ou plusieurs lots.

En revanche, aucune offre ne pourra être présentée pour un ou plusieurs sous-lots pris isolément. Toute offre ne portant que sur un sous-lot sera déclarée irrégulière.

| Type        | N° sous-lot | Objet                                                                   | Codes CPV                                                                                                                                                 |
|-------------|-------------|-------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Macro lot 1 | 1.1         | Réalisation de Gros-œuvre, désamiantage, curage et démolition           | 45223220-4 : Travaux de gros œuvre<br>45262660-5 : Travaux de désamiantage<br>45111100-9 : Travaux de démolition<br>45232410-9 : Travaux d'assainissement |
| Macro lot 1 | 1.2         | Réalisation de travaux d'étanchéité                                     | 45261420-4 : Travaux d'étanchéification                                                                                                                   |
| Macro lot 1 | 1.3         | Réalisation de travaux de menuiseries extérieures                       | 45421000-4 : Travaux de menuiserie                                                                                                                        |
| Macro lot 1 | 1.4         | Réalisation de travaux de menuiseries intérieures                       | 45421000-4 : Travaux de menuiserie                                                                                                                        |
| Macro lot 1 | 1.5         | Réalisation de travaux de métallerie et serrurerie                      | 44316500-3 : Serrurerie<br>45223110-0 : Installation de structures en métal                                                                               |
| Macro lot 1 | 1.6         | Réalisation de travaux de cloisons, doublages et faux plafonds          | 45421141-4 : Travaux de cloisonnement                                                                                                                     |
| Macro lot 1 | 1.7         | Réalisation de travaux de revêtements de sols et murs                   | 45430000-0 : Revêtement de sols et de murs                                                                                                                |
| Macro lot 1 | 1.8         | Réalisation de travaux de peinture                                      | 45442100-8 : Travaux de peinture                                                                                                                          |
| Macro lot 2 | 2.1         | Réalisation de travaux de chauffage, ventilation et climatisation - CVC | 45331000-6 : Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation                                                          |
| Macro lot 2 | 2.2         | Réalisation de travaux de plomberie et sanitaires                       | 45330000-9 : Travaux de plomberie                                                                                                                         |
| Macro lot 2 | 2.3         | Réalisation de travaux pour les équipements de laboratoire              | 38000000-5 : Équipements de laboratoire, d'optique et de précision (excepté les lunettes)<br>39180000-7 : Mobilier de laboratoire                         |
| Macro lot 2 | 2.4         | Réalisation de travaux pour les gaz spéciaux                            | 45231221-0 : Travaux de construction de canalisations d'alimentation en gaz<br>45333000-0 : Travaux d'installation du gaz                                 |
| Lot 3       | 3           | Réalisation de travaux d'électricité, CFO, CFA, SSI                     | 45317000-2 : Autres travaux d'installation électrique                                                                                                     |
| Lot 4       | 4           | Réalisation de travaux pour la pose d'ascenseur                         | 45313100-5 : Travaux d'installation d'ascenseurs                                                                                                          |

### ■ Justification de l'allotissement :

Conformément aux dispositions des articles L. 2113-10 et L. 2113-11 du Code de la commande publique, le présent marché est décomposé en quatre lots, dont deux macro-lots regroupant plusieurs corps d'état.

Le regroupement des prestations au sein des macro-lots a pour objet de répondre aux contraintes techniques et organisationnelles propres à l'opération.

**Le macro-lot n°1**, regroupant les travaux de gros œuvre, désamiantage, curage, démolition, étanchéité, menuiseries, métallerie, cloisons, revêtements et peinture, rassemble des prestations relevant principalement du clos, du couvert et du second œuvre. Ces interventions sont fortement interdépendantes et nécessitent une coordination permanente afin d'assurer la continuité des travaux,

d'optimiser les interfaces techniques entre les différents corps d'état, de limiter les risques de désordres et de garantir la qualité d'exécution.

**Le macro-lot n°2**, comprenant les travaux de chauffage, ventilation, climatisation (CVC), plomberie, sanitaires, équipements de laboratoire et gaz spéciaux, regroupe des prestations techniques étroitement liées. Leur exécution nécessite une conception coordonnée, une parfaite compatibilité des installations et une responsabilité clairement identifiée afin de garantir les performances techniques attendues, notamment au regard des exigences spécifiques des locaux de laboratoire.

Ce découpage permet ainsi de simplifier le pilotage du chantier, de réduire les interfaces entre titulaires, de faciliter la coordination des travaux et d'assurer une meilleure maîtrise des performances techniques, des délais et des responsabilités.

À l'inverse, un allotissement plus fin de ces prestations multiplierait les intervenants, accroîtrait les risques de difficultés de coordination, de retards, de surcoûts et de désordres liés aux interfaces entre entreprises.

Les prestations d'électricité (CFO/CFA/SSI) et de pose de l'ascenseur font quant à elles l'objet de lots distincts. Compte tenu de leur technicité, de leurs spécificités d'exécution et des compétences particulières qu'elles requièrent, leur individualisation favorise l'accès des entreprises spécialisées à la commande publique tout en assurant une meilleure maîtrise de ces prestations.

■ **Intervenants :**

- Maître d'ouvrage : Ecole polytechnique
- Maître d'œuvre : ALTEREA (mandataire) avec CODA Architectes (co-traitant)
- Conducteur d'Opération : ALTEREA
- Coordinateur SPS : BTP Consultants
- Contrôleur technique : SOCOTEC
- OPC : EGIS

Les coordonnées complètes des différents intervenants sont précisées au CCAP.

## 2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

---

■ **Procédure de passation :**

Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique).

■ **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

■ **Dossier de consultation :**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- RC : Règlement de Consultation et ses annexes
- AE : Acte d'engagement
- CCAP : Cahier des Clauses Administratives Particulières
- CCTC : Cahier des Clauses Techniques Communes
- CCTP : Cahier des Clauses Techniques Particulières
- Maquettes architecturale et techniques et tous plans associés, synoptiques et nomenclatures
- Ensemble des diagnostics (PEMD, Amiante, Plomb, structure, géotechnique.)
- Cadre de réponse
- DPGF : Décomposition du Prix Global et Forfaitaire
- Attestation de visite de site
- Planning d'exécution

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront

alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ **Visite des lieux ou consultation sur place de documents :**

Les candidats doivent **obligatoirement effectuer une visite du site** dans les conditions suivantes :

**- Personne à contacter :**

**Said Moussa Benyacine**  
*Chef du bureau travaux d'entretien*  
*Direction du Patrimoine Immobilier*

[said.moussa-benyacine@polytechnique.edu](mailto:said.moussa-benyacine@polytechnique.edu)  
+ 33 (0)6 82 02 47 51

**Djamal Kettou**  
*Maitre d'ouvrage et conducteur de travaux TCE*  
*Bureau travaux d'entretien*  
*Direction du Patrimoine Immobilier*

[djamal.kettou@polytechnique.edu](mailto:djamal.kettou@polytechnique.edu)  
+ 33 (0)7 62 84 93 42

**- Dates et horaires :**

- Jeudi 3 septembre de 10h00 à 12h00
- Mardi 8 septembre de 10h00 à 12h00
- Jeudi 10 septembre de 10h00 à 12h00
- Mardi 15 septembre de 10h00 à 12h00

**Les candidats sont invités à prendre RDV au plus tard 24h avant la date de la visite.**

**Un plan d'accès sera communiqué lors de la confirmation du RDV.**

**Les candidats se présentent au RDV avec l'attestation de visite préremplie (l'attestation est communiquée dans le dossier de consultation).**

■ **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de **180 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

■ **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

**Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur.** En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

### 3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

■ **Variantes :**

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

■ **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

| Document                                                                                                               | Descriptif                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Situation juridique</b>                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Déclaration du candidat (DC2)                                                                                          | <i>Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Lettre de candidature (DC1)                                                                                            | <i>Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Document unique de marché européen (DUME) du règlement européen n°2016-7 du 5 janvier 2016 relatif aux marchés publics | <i>Au lieu de fournir les DC1 et DC2, le candidat peut fournir le Document unique de marché européen (DUME) du règlement européen n°2016-7 du 5 janvier 2016 relatif aux marchés publics</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Capacité économique et financière</b>                                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Chiffre d'affaires                                                                                                     | <i>Déclaration concernant le chiffre d'affaires global réalisé au cours des trois derniers exercices disponibles</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Capacité technique et professionnelle</b>                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Annexe 3 au RC                                                                                                         | <i>Annexe 3 au Règlement de Consultation complétée permettant d'apprécier :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li><i>les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années</i></li> <li><i>l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature</i></li> <li><i>les travaux exécutés (3 dernières années) avec attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants, montant, époque, lieu d'exécution et précision s'ils ont été faits selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin</i></li> </ul> |
| Qualifications professionnelles                                                                                        | <i>Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen (certificats d'identité professionnelle, références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur à réaliser la prestation)</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Certificats de qualité                                                                                                 | <i>Des certificats de qualité attestant que l'opérateur économique se conforme à certaines normes d'assurance de qualité</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |

**Présentation des documents :** le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

| Document                       | Descriptif                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|--------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Attestation de visite de site  | Attestation de visite de site remise lors de ladite visite signée par le pouvoir adjudicateur et le candidat.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Cadre de réponse               | <p>Le cadre de réponse constitue la proposition technique du candidat. A ce titre, elle doit obligatoirement être renseignée et jointe à l'offre, sous peine de rejet de l'offre.</p> <p>La notation de la valeur technique sera essentiellement réalisée à partir de ce document.</p> <p>Si nécessaire, il est possible de compléter certains champs en renvoyant de manière précise vers le(s) titre(s) et le(s) page(s) d'une documentation annexe transmise avec la réponse.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| DPGF                           | Décomposition du prix global et forfaitaire par macro-lot / par lot                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Mémoire technique (facultatif) | Mémoire technique facultatif                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Planning d'exécution           | <p>Le planning prévisionnel joint au DCE constitue le planning de référence de l'opération. Le candidat est réputé avoir pris connaissance de ce planning et s'engage à respecter les échéances qui y figurent. Le candidat remettra un planning détaillé limité au périmètre de son macro-lot ou de son lot, faisant apparaître les principales phases d'exécution, les moyens mobilisés, les interfaces avec les autres macro-lots et démontrant la compatibilité de son organisation avec le planning général de l'opération.</p> <p>Toute divergence par rapport au planning de référence devra être explicitement justifiée dans l'offre. À défaut de justification ou si cette divergence remet en cause les délais contractuels, l'offre pourra être déclarée irrégulière.</p> |

#### ■ Modalités de remise des offres :

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

Les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Ecole polytechnique  
Direction des achats  
Route de Saclay  
91128 Palaiseau

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

**Les copies de sauvegarde** peuvent être transmises par voie électronique avant la date de remise des offres indiquée en 1ère page du présent document à l'adresse suivante :

sda.procedure@polytechnique.fr

**Seuls les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique peuvent être adressés par courrier avant la date de remise des offres indiquée en 1ère page du présent document :**

Ecole polytechnique  
Direction des Achats

**Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur (y compris les questions des candidats) se font de manière électronique via le profil d'acheteur de la plate-forme des achats de l'Etat à l'adresse suivante : [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr)**

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire de manière électronique.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation. Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES.

***Une note explicative concernant la signature électronique est jointe en annexe n°1 du présent Règlement de Consultation.***

#### ■ **Dépôt des attestations et certificats sur E-Attestation**

Les justificatifs et les moyens de preuve, définis à l'article R. 2143-7 du code de la commande publique et à l'arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics, ne sont exigés par l'acheteur qu'au(x) soumissionnaire(s) au(x)quel(s) il est envisagé d'attribuer le marché. Les pièces et attestations mentionnées ci-dessus sont déposées par le(s) soumissionnaire(s) sur la plateforme en ligne « e-Attestations » mise à sa disposition, gratuitement, à l'adresse suivante : <https://declarants.e-attestations.com/>

Le titulaire, ses éventuels co-traitants et sous-traitants fournissent, jusqu'à la fin d'exécution du contrat, leurs attestations et pièces prévues par le code du travail (articles D.8222-5 ou D.8222-7 et D.8222-8, D.8254-2 à D.8254-5).

La plateforme sécurisée « e-Attestations » permet aux opérateurs économiques de déposer toutes les informations et documents obligatoires à partager uniquement avec leurs donneurs d'ordres (acheteurs).

Elle est entièrement gratuite.

Elle nécessite la création d'un compte sur la plateforme qui est connectée aux administrations. « e-Attestations » agrège des données directement auprès de tiers producteurs de confiance comme le RNCS, les URSSAF, la DGFIP.

Le candidat complète les informations et documents manquant dans son dossier.

Les candidats ne sont toutefois pas tenus de fournir les justificatifs déjà transmis à l'acheteur dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables, même si celui-ci ne l'a pas expressément prévu. Dans ce cas, ils peuvent indiquer dans leur candidature, les documents concernés ainsi que la référence de la ou des consultation(s) pour la ou lesquelles les documents ont déjà été transmis.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir ces justificatifs et moyens de preuve lorsque l'acheteur peut les obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans sa candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès soit gratuit.

#### ■ Régularisation des propositions :

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

## 4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

Les notes issues de l'analyse sont arrondies à deux chiffres après la virgule.

| Critères de notation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Pondération |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| <b>1. Critère 1 : Technique</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | <b>50%</b>  |
| 1.1 Sous-critère<br>Méthodologie de réalisation des travaux, compréhension de la problématique générale, organisation des études et de l'exécution                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 15%         |
| 1.2 Sous-critère<br>Respect du délai et justification (moyens et techniques mises en œuvre associés)<br><i>Le planning prévisionnel joint au DCE constitue le planning de référence de l'opération. Le candidat est réputé avoir pris connaissance de ce planning et s'engage à respecter les échéances qui y figurent. Le candidat remettra dans son offre un planning détaillé limité au périmètre de son macro-lot ou de son lot, faisant apparaître les principales phases d'exécution, les moyens mobilisés, les interfaces avec les autres macro-lots et lots et démontrant la compatibilité de son organisation avec le planning général de l'opération. Toute divergence par rapport au planning de référence devra être explicitement justifiée dans l'offre. À défaut de justification ou si cette divergence remet en cause les délais contractuels, l'offre pourra être déclarée irrégulière.</i> | 15%         |

|                                                                                                                                                                   |            |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| 1.3 Sous critère<br>Pertinence des produits, matériaux et équipements proposés pour répondre aux exigences techniques et architecturales du projet                | 10%        |
| 1.4 Sous-critère<br>Coordination avec la MOA pour la gestion des interactions techniques du site existant, Procédure de mise en exploitation et gestion de la GPA | 10%        |
| <b>2. Critère 2 : Performance environnementale du chantier</b>                                                                                                    | <b>10%</b> |
| 2.1 Sous-critère<br>Mesures prévues pour limiter les nuisances générées par le chantier                                                                           | 3%         |
| 2.2 Sous-critère<br>Mesures prévues pour la gestion des déchets                                                                                                   | 3%         |
| 2.3 Sous-critère<br>Moyens mis en œuvre pour réduire l'emprunte environnementale des travaux                                                                      | 2%         |
| 2.4 Sous-critère<br>Organisation prévue pour assurer le suivi et le respect des engagements environnementaux tout au long du chantier                             | 2%         |
| <b>3. Critère 3 : Prix</b>                                                                                                                                        | <b>40%</b> |
| Suivant méthode dite classique :<br><br><b><i>Note = (prix le plus bas/prix de l'offre examinée) * barème de notation</i></b>                                     | 40%        |

| Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants : |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|---------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Offre hors délai                                                    | Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Offre anormalement basse                                            | Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. L'offre est rejetée en l'absence de justifications suffisantes après demande adressée par l'acheteur. |
| Offre inappropriée                                                  | L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Offre irrégulière                                                   | L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.                                                                                                                                                                          |
| Offre inacceptable                                                  | Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |

#### ■ Offres anormalement basses :

Conformément aux articles L. 2152-5 et R. 2152-3 à R. 2152-5 du Code de la commande publique, l'acheteur appréciera si une offre paraît anormalement basse, notamment au regard de son montant, de l'estimation du besoin et des autres offres remises.

Lorsqu'une offre semblera anormalement basse, l'acheteur demandera au candidat concerné de fournir toutes les précisions et justifications utiles sur le montant de son offre, dans un délai impératif fixé par l'acheteur.

Après analyse des justifications produites, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par une décision motivée dans les conditions prévues par le Code de la commande publique.

### ■ Documents à produire par l'attributaire :

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

| Document                                | Descriptif                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|-----------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Assurances                              | Les polices et attestations d'assurance en cours de validité dans le domaine objet du présent marché, spécifiant que l'entreprise est assurée pour les responsabilités qui découlent de son activité spécifique dans le cadre des prestations visées dans l'objet du présent marché et couvrant tous les risques dont elle pourrait être reconnue responsable dans les conditions du droit commun.                                                                                                                 |
| Certificat de régularité fiscale        | Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Certificat de régularité sociale        | Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| IBAN/RIB                                | IBAN/RIB                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Liste nominative des salariés étrangers | La pièce mentionnée aux articles D. 8254.2 à D. 8254-5 du code du travail. Il s'agit de la liste nominative des salariés étrangers employés et soumis à l'autorisation de travail mentionnée aux articles L. 5221-2, 3 et 11 du code du travail. Cette liste précise, pour chaque salarié, sa date d'embauche, sa nationalité ainsi que le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail. Si vous n'employez pas de salarié étranger, une déclaration sur l'honneur l'attestant est suffisante |
| N°SIREN                                 | Le numéro d'identification de l'entreprise (SIREN) délivré par l'INSEE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Redressement judiciaire                 | Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |

## 5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard **12 jours** avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://www.marches-publics.gouv.fr/>. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

Afin de faciliter le traitement des demandes, chaque candidat est invité, lorsqu'il souhaite poser plusieurs questions, à les regrouper dans un document unique (format Word ou Excel) et à les transmettre en un seul envoi.

### ■ Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

TA de Versailles  
56 avenue de Saint Cloud

78011 Versailles  
Téléphone : 0139205400  
Courriel : [greffe.ta-versailles@juradm.fr](mailto:greffe.ta-versailles@juradm.fr)  
Site internet : <http://versailles.tribunal-administratif.fr/>

**Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :** L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

**Communication aux tiers :** Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

**Droits d'accès, de rectification, de suppression :** Les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent, conformément au règlement (UE) 2016/679. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, puis si nécessaire auprès du délégué de la protection des données désigné par l'acheteur : Rémy Donfrancesco ou enfin, directement auprès de la CNIL ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).

**Durée de conservation des données personnelles :** Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.



**Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :**

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)  
[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)  
[Médiateur des entreprises](#)  
[CCAG Travaux du 30 mars 2021](#)